

Le député de Grenville-Carleton (M. Blair) a dit que le bill semble vouloir attester l'ordre public, et c'est probablement vrai. Mais la difficulté, aujourd'hui, c'est que bien des gens interprètent l'expression «ordre public» comme M. Spiro Agnew et disent que la violence appelle la violence. Nous en avons eu des exemples tragiques aux États-Unis, à l'Université de Kent et ailleurs, lors des manifestations de groupes dissidents. Notamment, les partisans de la démocratie s'agitent et s'effraient du principe de la loi et de l'ordre. Quand nous parlons d'ordre public, je voudrais qu'il s'agisse de renforcer les institutions démocratiques, de donner aux individus le droit à la dissidence, mais aussi de leur accorder le droit de manifester paisiblement pour appuyer les idées qu'ils veulent exprimer. Car, en dernière analyse, la démocratie repose sur la persuasion, sans recours à la violence, car autrement, nous tombons dans le piège de la dictature. La démocratie dépend de la persuasion pacifique, et j'espère que c'est le principe auquel nous souscrivons en parlant de loi et d'ordre.

Nous avons été témoins de cas de désordre au Canada. Un incident est survenu récemment à Toronto lors de la visite du premier ministre Kossyguine lorsqu'un groupe de gens a tenté de manifester non pas dans la paix mais dans la violence. Il s'agissait d'une manifestation contre la visite du premier ministre et ce qu'il représente aux yeux des manifestants. Ces gens-là ont tout à fait droit à leurs opinions sur ce que Kossyguine représente, et je serais le dernier à leur refuser le droit de manifester. Mais pour le faire, ils doivent, à mon avis, recourir à des moyens pacifiques. Nous en avons eu un autre exemple lorsque Kossyguine est venu à Ottawa; il fut attaqué par un individu sur la colline du Parlement. L'incident aurait pu avoir une portée internationale. Voilà donc le genre d'incidents qui n'entrent pas, à mon avis, dans le processus démocratique du droit à la dissidence, et que nous devrions tâcher d'empêcher.

Au cours de la crise de 1970 au Québec, communément appelée la crise du FLQ, il fut prouvé que des membres du FLQ s'étaient procurés des explosifs par des moyens criminels et autres. Plusieurs Canadiens ont pris peur du fait que cette organisation n'avait pas respecté la loi en vigueur au pays et se sont demandés si elle n'aurait pas fait mieux de se servir de l'appareil démocratique pour chercher à persuader les gens de la justesse de sa cause.

Bien des députés de circonscriptions rurales ont acquis une grande expérience dans l'usage des explosifs, notamment des fusils et cartouches, et il me semble qu'ils devraient se rendre compte de la nécessité d'une surveillance de ce côté. À l'heure actuelle, il faut un permis pour se procurer certains fusils et une fois que le bill à l'étude sera adopté et que les règlements seront publiés, il y aura peut-être des mesures à prendre avant de pouvoir obtenir des munitions. J'ose croire que, compte tenu de leur responsabilité, ils accepteront ces restrictions, pour nous permettre de faire face à la violence que nous connaissons au Canada de nos jours.

Moi qui suis d'ascendance irlandaise, je suis loin d'être heureux de ce qui se passe en Irlande de nos jours. Les bombardements et les explosions qui se produisent là-bas sont pour moi une raison de préconiser la surveillance des matières explosives. Je crois donc de mon devoir d'approuver le principe du bill à l'étude. Au dire du député de Skeena (M. Howard), un jour viendra peut-être où les valeurs sociales changeront et où nous pourrions contrôler les explosifs beaucoup mieux que de la façon prescrite dans le bill C-7. J'espère que ce jour viendra vraiment.

[M. Gilbert.]

Cela m'amène à l'attitude des agents de police anglais—ou des «bobbies» comme on dit en Angleterre—en ce qui concerne l'usage et le port de pistolets. D'après le député de Central Nova (M. MacKay), certains agents de police au Canada jugent de leurs chances de réussite et d'avancement d'après le nombre des condamnations qu'ils ont obtenues, et font parfois de viles accusations, pour obtenir des condamnations. Si nous adoptions l'attitude des Britanniques au sujet du port d'armes chez les agents de police, je me demande si nos agents se conduiraient autrement et si les civils, par la force des choses, en feraient autant.

• (1740)

La violence exhibée par nos voisins du sud nous impressionne, je pense. L'ambiance de nos temps modernes est peut-être la responsable d'un si grand usage de fusils et d'autres armes aux États-Unis. J'espère qu'au Canada nous ferons preuve de bon sens dans l'étude de ce problème et qu'à l'avenir nos agents de police, les membres de la GRC et d'autres forces ne porteront pas d'armes. Nous pourrions ainsi atténuer la violence qui existe dans notre propre pays aujourd'hui. Nous adopterions ainsi le point de vue de mon honorable ami le député de Skeena (M. Howard) dont les opinions sont d'habitude très progressives. Il a adopté une attitude très ferme au sujet des munitions, à cause de ses expériences de jeunesse dans un petit village. S'il pouvait le faire et exercer le contrôle, alors d'autres comme lui pourraient en faire autant.

M. Howard (Skeena): Vous n'écoutez certainement pas.

M. Gilbert: J'aimerais le penser aussi, mais les faits ne nous permettent pas de tirer cette conclusion. Une grande partie des actes de violence perpétrés de nos jours sont, à mon avis, directement attribuables à la facilité avec laquelle on peut se procurer des armes et des munitions. Il serait possible, du moins je l'espère, de résoudre ce problème. Mon honorable ami de Skeena dit que les criminels trouveraient de toute façon le moyen de se procurer des fusils et des munitions. C'est probable. Mais je soutiens respectueusement que nous, en tant que citoyens, avons le devoir de leur compliquer la tâche. C'est pourquoi, un règlement s'impose à l'égard des armes et munitions. Les députés des circonscriptions rurales ont une responsabilité sociale. Si les gens qui y vivent veulent se procurer des armes et des munitions, ils devraient suivre une certaine procédure qui profiterait à l'ensemble de la communauté.

Je remarque que la définition qu'on donne du mot explosif est très vaste, elle englobe les fusées, les pièces pyrotechniques et autres. C'est tout à fait par coïncidence que le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) a récemment reçu une lettre concernant les pièces pyrotechniques. Le premier test que nous pourrions faire aura sans doute lieu le 24 mai et nul doute qu'un jour ou deux plus tard, nous lirons dans les journaux que des jeunes ont perdu la vie, la vue ou un membre, par suite d'explosions et de brûlures causées par des pièces pyrotechniques. Les réclamations et les instances seront présentées par des parents et d'autres personnes de toutes les régions du Canada, après quoi, sans doute, les autorités s'engageront à prendre certaines mesures, mais il est peu probable qu'il s'ensuive une interdiction complète. Le bill dont nous sommes saisis imposera une certaine mesure de contrôle des pétards. Selon le député de Central Nova on pourrait interdire à un groupe Kiwanis de faire des feux d'artifice. J'espère que cela n'arrivera jamais. L'expérience nous a enseigné que les pétards et les feux d'artifice, pour qu'ils